ÉTAT CIVIL
NOUVELLES DISPOSITIONS

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR OU RENOUVELER **VOTRE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ?**

À PARTIR DU 1ER AVRIL 2017,
JE ME CONNECTE SUR WWW.DIJON.FR POUR
- Pré-remplir ma demande
- Obtenir mon rendez-vous en mairie

Désormais, en Côte-d'Or, 20 mairies seulement peuvent vous accueillir pour établir une première carte nationale d'identité ou renouveler votre carte périmée, perdue ou volée. La procédure étant désormais "déterritorialisée", vous pouvez effectuer votre demande **dans n'importe quelle mairie française équipée pour le recueil des données personnelles**, à Dijon, dans le Grand Dijon, en Côte-d'Or ou ailleurs en France.

Quelle que soit la mairie choisie, il est obligatoire de prendre rendez-vous et, avant celui-ci, de remplir une pré-demande et d'acheter un timbre dématérialisé sur Internet.

NE VOUS Y PRENEZ PAS AU DERNIER MOMENT,
ANTICIPEZ VOTRE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT !

6 POINTS D'ACCUEIL À DIJON
Mairie centrale et les 5 mairies de quartier.

Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Talant, Fontaine-les-Dijon et Quetigny peuvent également vous accueillir.

VOUS DÉSIREZ **CHANGER DE PRÉNOM ?**

PERSONNES COMPÉTENTES
pour effectuer le changement

OU

L'officier d'état civil de VOTRE VILLE DE NAISSANCE

L'officier d'état civil de VOTRE RÉSIDENCE ACTUELLE

Vous êtes né(e) à Dijon ? Vous habitez à Dijon ?
PRENEZ RENDEZ-VOUS au service des naissances
03 80 74 51 85
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15
et de 13h20 à 17h20

VOUS VOUS **PACSEZ ?**

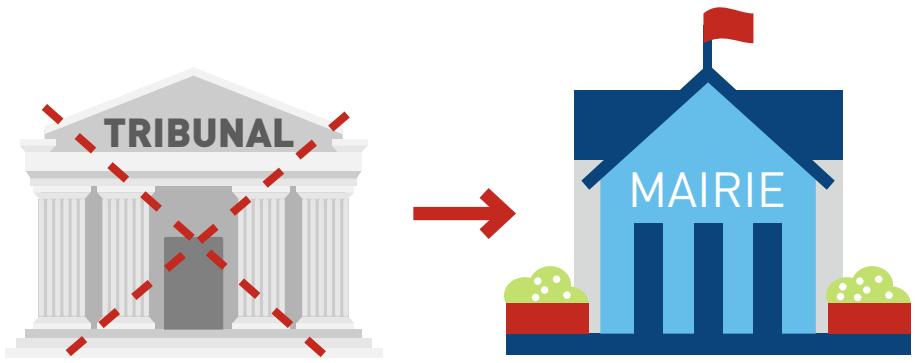

À PARTIR DU 1ER NOVEMBRE 2017
Déclaration conjointe, conclusion et dissolution
en mairie devant
l'officier d'état civil de VOTRE RÉSIDENCE COMMUNE

UNIQUEMENT SUR RDV
WWW.DIJON.FR

WWW.DIJON.FR
POUR TOUTES QUESTIONS : 03 80 74 59 65

Dijon